



La consultation publique sur la demande de démolition du 435, rue Lafontaine se tiendra en mode virtuel

Rivière-du-Loup, le 7 janvier 2022 - La Ville de Rivière-du-Loup désire informer la population que la consultation publique portant sur la demande de démolition déposée par le propriétaire du bâtiment sis au 435, rue Lafontaine, qui aura lieu mardi le 11 janvier à 19 h 30, sera tenue **en mode virtuel seulement** compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

Cette activité publique sera toutefois télédiffusée en direct sur les ondes de MAtv (609 Illico / 9 Hélix), en plus d'être webdiffusée en direct via le site Internet (VilleRDL.ca) ainsi que dans la page Facebook de la Ville (Facebook.com/VilleRDL). Il sera possible, pour toute personne désirant faire connaître son point de vue sur cette demande de démolition, d'intervenir en direct, soit par téléphone au 418 867-6700 dès 19 h 30, par la messagerie privée de la page Facebook de la Ville (Messenger) ou encore par courriel avant et pendant la consultation à greffe@villerdL.ca.

Cette formule adaptée à la réalité pandémique permettra d'assurer la pluralité des opinions au moyen de divers outils et ce, afin de bien cerner l'ensemble des préoccupations citoyennes. Ces points de vue seront pris en compte dans la décision que doit rendre le comité de démolition de la Ville en lien avec la demande formulée par le propriétaire.

Rappelons que c'est la première fois depuis 1994, à la suite de l'adoption du règlement concernant la démolition d'immeubles, que la Ville reçoit des oppositions pour une demande de démolition.

– 30 –

Source : Pascal Tremblay, directeur
Service des communications
418 867-6706